

<p>Comité Départemental BADMINTON du FINISTÈRE</p> 	<p>GdC</p>	<p>Guide du Comité</p> <p>Règlement Interclubs Départementaux Séniors</p>	<p>Mise à Jour: 15-07-2023</p> <p>Entrée en vigueur: 01-09-2023</p> <p>Validité: permanente</p>

Sommaire

Article 1 : Généralités

Article 2 : Promotions et relégations

Article 3 : Inscriptions des équipes

Article 4 : Composition des équipes

Article 5 : Qualification des joueurs

Article 6 : Estimation de la valeur d'une équipe

Article 7 : Hiérarchie des joueurs

Article 8 : Nombre de matchs par rencontre

Article 9 : Arbitrage & Juge-arbitrage

Article 10 : Remplacement d'un joueur

Article 11 : Forfait d'un joueur sur un match

Article 12 : Barème des points par matchs pour les rencontres de poule

Article 13 : Barème des points par matchs pour les rencontres de barrage

Article 14 : Barème des points par rencontre

Article 15 : Modalités de classement lors de la saison régulière

Article 16 : Volants

Article 17 : Transmission des résultats

Article 18 : Forfait d'une équipe lors d'une journée

Article 19 : Réclamations

Article 20 : Disqualification d'une équipe

Article 21 : Adhésion au règlement

Article 22 : Rencontre de barrage R3 – D1

Article 23 : Annexes et formulaires

Guide du Comité 06.06.R02 Règlement Interclubs Départementaux Séniors

1

Article 1 : Généralités

Le Championnat Interclubs du Finistère Séniors oppose les équipes des clubs affiliés au Comité Départemental du Finistère de Badminton.

Il comporte 3 divisions :

- La division 1 (D1) est composée de 8 équipes, réparties en 2 poules de 4 pour la première phase (3 journées), puis 2 nouvelles poules de 4 pour la seconde phase (les 2 premiers de chaque poule en poule de montée et les deux derniers de chaque poule en poule de descente)
- La division 2 (D2) est composée de 16 équipes au maximum, réparties en 4 poules de 4 pour la première phase (3 journées), puis 4 nouvelles poules de 4 pour la seconde phase (une poule avec les 1ers de chaque poule, une poule avec les deuxièmes, une poule avec les 3èmes et une poule avec les quatrièmes).
- La division 3 (D3) est composée en fonction des clubs inscrits en début de saison et réparties en plusieurs poules selon le nombre d'équipes engagées. Les rencontres de D3 se déroulent en 5 matchs (1 simple homme, 1 simple dame, 1 double homme, 1 double dame, 1 double mixte).

Les divisions D2 & D3 peuvent comprendre plus d'une équipe par club. ~~Seule la mieux classée pourra postuler à la montée en division supérieure. De plus,~~

En D2, les équipes d'un même club ne pourront pas jouer dans la même poule lors de la première phase.

En D3, deux équipes d'un même club pourront jouer dans la même poule (dès la première phase s'il y a plusieurs phases).

En D2, la priorité est donnée à la plus grande représentativité possible des clubs. Si des places restent disponibles après que chaque club ait inscrit ses équipes, une ou des équipes supplémentaires d'un club pourront être acceptées, dans la limite d'une équipe par poule.

Pour les clubs ayant deux équipes inscrites dans la même division en D2 et D3, les joueurs ou joueuses ne pourront plus changer d'équipe dès lors qu'ils auront joué une rencontre dans l'une ou l'autre des équipes.

Les équipes s'opposent en rencontres aller/retour pendant la saison régulière, ~~et en rencontre en élimination directe lors des barrages.~~ Les formules dépendent des divisions et du nombre d'équipes par division.

Le calendrier est calqué sur celui du championnat régional.

Les clubs qui reçoivent sont déterminés par la commission ICD du comité.

Dans la mesure du possible, tous les clubs recevront au moins une fois.

En début de saison, tous les clubs **inscrivant une équipe en ICD doivent IMPERATIVEMENT** proposer au moins une date pour accueillir une journée de championnat **pour chacune des équipes inscrites**. Si ce n'est pas possible, un roulement sera établi d'une saison à l'autre pour ne pas pénaliser certains clubs.

Pour tout changement lié à un problème de disponibilité de salle, prévenir la commission ICD qui est la seule à valider toute modification du calendrier.

Le jour des rencontres est le dimanche pour toutes les divisions jouant le week-end.

Une ou deux journées appelées Report 1 et Report 2 peuvent être prévues en cas de report d'une ou plusieurs journées d'interclubs (pour intempérie ou tout autre évènement exceptionnel).

~~En divisions 2 & 3, une dernière journée de barrages et classements permettra de promouvoir et reléguer les équipes la saison suivante, et de définir l'ordre de repêchage en cas de besoin.~~

Article 2 : Promotions et relégations

Sous réserve des dispositions du présent règlement, les divisions et les poules sont reconstituées pour la saison suivante en fonction des résultats obtenus à l'issue de la saison.

A chaque saison, une ou plusieurs équipes peuvent être reléguées du Championnat Régional Interclubs. Les promotions et relégations en Championnat Départemental dépendent du nombre d'équipes reléguées du Championnat Régional.

Nombre d'équipes finistériennes descendant de R3 à D1		0	1	2
D1	Nombre d'équipes montant en R3	1	1	1
	Nombre d'équipes descendant en D2	1	1	2
D2	Nombre d'équipes montant en D1	2	1	1
	Nombre d'équipes descendant en D3	2	2	3

Pour la D1

- Le premier de la D1 est déclaré Champion de D1 et accède à la division supérieure : Régionale 3 gérée par la ligue de Bretagne.
- Le dernier de la poule de 8 est rétrogradé en D2.
- L'organisation de toutes les rencontres de D1 permettra d'avoir un classement de 1 à 8 pour procéder aux promotions et relégations.

Pour la D2

- ~~• A l'issue d'un match de barrage entre les deux premières équipes de chaque poule de D2, le vainqueur est déclaré Champion de D2 et accède à la D1 la saison suivante.~~
- ~~• Les équipes classées 3^{ème} et 4^{ème} de chaque poule disputent un barrage pour les places 5 à 8 au classement final de D2.~~
- ~~• Enfin, les équipes classées 5^{ème} et 6^{ème} de chaque poule disputent un barrage pour se maintenir en D2.~~
- Le premier, et éventuellement le deuxième de D2 accéderont à la division supérieure (D1).
- Les 2 ou 3 derniers seront considérés reléguables. Ces équipes ne seront pas prioritaires la saison suivante si elles veulent se réinscrire en D2.
- L'organisation de toutes les rencontres de D2 permettra d'avoir un classement de 1 à 16 pour procéder aux promotions et relégations.

Pour la D3

Le nombre de poules de D3 est illimité. Il dépends chaque année du nombre d'équipes inscrites.

La promotion en division supérieure n'est pas obligatoire.

S'il y a plusieurs poules :

- ~~• Les 2 meilleures équipes de chaque poule disputent des barrages pour déterminer le champion de D3.~~
- ~~• Les autres équipes disputent des barrages pour déterminer leur classement final. Il n'y a pas de descente ou de sortie automatique du Championnat Départemental.~~

Cas particuliers

Le principe du Championnat Interclubs est de remplir les poules du niveau supérieur dans la mesure du possible, en particulier si une équipe ne se ré-inscrit pas.

Si pour une raison la D1 n'est pas complète, l'équipe définie remplaçante 1 de D2 est promue en D1. Si une autre place est disponible, l'équipe suivante sur la liste des remplaçants est promue et ainsi de suite.

~~Si pour une raison la D2 n'est pas complète, l'équipe définie remplaçante 1 de D3 est promue en D2. Si une autre place est disponible, l'équipe suivante sur la liste des remplaçants est promue, et ainsi de suite.~~

Article 3 : Inscriptions des équipes

Les frais d'inscription sont de **30€** par équipe en D1, en D2 et en D3. Le tarif est défini chaque année par le conseil d'administration du comité du Finistère.

Le formulaire d'inscription doit être envoyé à la commission ICD.

Article 4 : Composition des équipes

Un joueur ne peut jouer qu'avec une seule équipe de son club par week-end et/ou journée.

Un joueur (une joueuse) ne pourra pas être aligné dans une équipe dès lors qu'il aura joué quatre rencontres ou plus à un niveau supérieur en championnat national, pré-national, régional ou départemental.

Par exemple, si un joueur participe à 2 rencontres en Régionale 2 et deux rencontres en Départementale 1, il ne pourra plus jouer en dessous du niveau Départementale 1.

Une exception est accordée, pour un joueur ayant un meilleur classement (simple, double ou mixte), inférieur ou égal aux classements des 2 meilleurs joueurs du même genre (homme ou femme) de l'équipe le jour de la rencontre.

Par exemple, si une équipe est composée de 2 hommes classés D9-D7-D8 et D8-D8-D9, un joueur ayant joué 3 journées à un niveau supérieur pourra quand même participer s'il est classé D9-D9-D9 ou en-dessous.

Article 5 : Qualification des joueurs

Ne sont habilités à participer à la compétition que des joueurs licenciés au club engagé.

Les équipes peuvent être composées de joueurs cadets, juniors, seniors ou vétérans, **les minimes ne pourront jouer qu'à la condition d'être classé au minimum D7 dans au moins un tableau le lundi précédent la rencontre.**

Tout joueur participant à une journée d'Interclubs doit être en règle la veille de ladite journée, à savoir :

- Être licencié dans le club engagé
- Être autorisé à jouer en compétition
- Avoir obtenu (si nécessaire) un classement ou reclassement officialisé par la Commission Nationale Classement
- Avoir obtenu, le cas échéant, l'autorisation de mutation pour la saison en cours

Pour la saison en cours,

- Les joueurs mutés ne peuvent jouer que s'ils ne sont pas sous le coup d'une carence fédérale (cf. Règlement National des Mutations)
- Un club ne peut pas aligner plus de 3 joueurs mutés d'un niveau R6 ou plus. En dessous de ce niveau, le nombre de joueurs mutés par équipe n'est pas limité

Article 6 : Estimation de la valeur d'une équipe

Pour estimer la valeur d'une équipe, le procédé utilisé par la FFBaD pour les rencontres par équipes sera utilisé.

La valeur d'une équipe s'apprécie selon le barème ci-dessous, en tenant compte des trois joueurs et trois joueuses les mieux classés.

Classement	N1	N2	N3	R4	R5	R6	D7	D8	D9	P10	P11	P12
Points	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1

National N1 : CPPH \geq 20 000	99 points	Regional R5	24 points
National N1 : CPPH \geq 15 000	90 points	Regional R6	18 points
National N1 : CPPH \geq 10 000	81 points	Départemental D7	12 points
National N1 : CPPH \geq 5 000	72 points	Départemental D8	9 points
National N1 : CPPH < 5 000	63 points	Départemental D9	6 points
National N2	54 points	Promotion P10	3 points
National N3	45 points	Promotion P11	2 points
Régional R4	36 points	Promotion P12	1 point
		Non Compétiteur NC	0 point

La valeur de l'équipe d'un club s'apprécie selon le même barème en tenant compte de la moyenne de l'ensemble des joueurs inscrits sur la composition d'équipe et ayant effectivement joué.

Quand une équipe est incomplète, les joueurs et joueuses manquants seront comptabilisés pour zéro point.

Le classement de la discipline dans laquelle les joueurs sont le mieux classés est pris en compte pour effectuer ce calcul

Au cours d'une même semaine, une équipe d'un club évoluant dans une division inférieure du championnat départemental interclubs ne peut en aucun cas avoir une valeur globale supérieure à celle d'une autre équipe du même club évoluant dans une division supérieure.

En cas d'infraction à cette règle, les deux équipes perdraient leurs rencontres par forfait pour une même journée de championnat.

Si l'équipe supérieure évolue en championnat régional interclubs, seule l'équipe inférieure sera sanctionnée par la commission ICD.

Article 7 : Hiérarchie des joueurs

La hiérarchie des joueurs en simple est établie **selon son classement** (et non suivant la cote CPPH) du jeudi précédant la rencontre.

La hiérarchie des paires en double est établie selon le **classement médian** des joueurs dans la discipline de double concernée (et non suivant la somme des cotes CPPH) du jeudi précédant la rencontre.

Par exemple, une paire de double mixte D7/R6 et une autre paire R4/D9 possèdent le même classement médian. Le capitaine de l'équipe aura donc le choix de la paire à aligner en double mixte.

A classement égal, le capitaine a le choix, à chaque rencontre, de la hiérarchie de ses joueurs ou paires.

Article 8 : Nombre de matchs par rencontre

En D1 & D2, chaque rencontre consiste en 8 matchs, à savoir :

- 2 Simples Homme (SH)
- 2 Simples Dame (SD)
- 1 Double Homme (DH)
- 1 Double Dame (DD)
- 2 Doubles Mixte (DX)

Les joueurs et joueuses ne peuvent jouer ni plus de deux matchs, ni deux matchs de la même discipline (2 simples ou 2 doubles mixtes) par rencontre.

L'ordre dans lequel les joueurs sont alignés en simple et double doit respecter la hiérarchie établie à l'article 7.

En D3, chaque rencontre consiste en 5 matchs, à savoir :

- 1 Simple Homme (SH)
- 1 Simple Dame (SD)
- 1 Double Homme (DH)
- 1 Double Dame (DD)
- 1 Double Mixte (DX)

Les joueurs et joueuses ne peuvent jouer plus de deux matchs.

Article 9 : Arbitrage & Juge-Arbitrage

La présence d'arbitres et de juge-arbitres n'est pas obligatoire en ICD. Les équipes recevant une journée ont l'obligation de définir une ou plusieurs personnes pour la gestion des rencontres. Dans l'idéal, au moins une de ces personnes est diplômée GEO. Par ailleurs, il est nécessaire de disposer du présent règlement à la table de marque.

Article 10 : Remplacement d'un joueur

Il est autorisé lors d'une rencontre de remplacer un joueur blessé par un autre joueur figurant sur la liste des joueurs qualifiés pour la journée à condition que le joueur remplaçant ne soit pas d'un classement supérieur au joueur remplacé dans le tableau concerné et que le joueur blessé n'ait pas commencé son match.

Article 11 : Forfait d'un joueur sur un match

Est considéré comme match perdu par forfait:

- Un match non joué;
- Un match joué par un joueur non autorisé à jouer (non licencié, suspendu à la date de rencontre, sous classé).
- Un match hiérarchiquement inférieur à ceux disputés par un joueur non qualifié.
- Un match indument décalé à la suite d'une erreur de hiérarchie.

Un match perdu par un joueur blessé est considéré comme un match perdu, et non un match forfait. Si un joueur se blesse lors de son premier match et que son remplacement n'est pas possible, le match qu'il lui resterait à jouer est perdu mais pas par forfait.

Un match forfait est remporté par l'équipe adverse sur le score maximum correspondant au type de match (21/0 21/0).

Un forfait en simple est obligatoirement le simple 2.

Un forfait en double mixte est obligatoirement le double mixte 2.

Article 12 : Barème des points par match pour les rencontres de poule

Barème des matchs d'une rencontre:

- Match gagné: 1 point
- Match perdu: 0 point
- Match forfait: 0 point

Article 13 : Barème des points par match pour les rencontres de barrages

Barème des matchs d'une rencontre:

- Match gagné: 1 point
- Match perdu: 0 point
- Match forfait: -1 point

Article 14 : Barème des points par rencontre

Barème des rencontres d'une poule:

- Rencontre gagnée: 5 points
- Match nul: 3 points
- Rencontre perdue: 1 point
- Forfait d'équipe: 0 points
- Bonus offensif: +1 point
- Bonus défensif: +1 point

Un point de pénalité au classement est infligé à une équipe pour chaque match perdu par forfait, erreur de hiérarchie, dans la limite de 2 points de pénalité par rencontre.

Le bonus offensif est accordé à une équipe qui remporte la rencontre sur le score de 8-0

Le bonus défensif est accordé à une équipe qui perd la rencontre sur le score de 5-3

Une équipe recevant un point de pénalité ne peut en aucun cas bénéficier d'un point de bonus.

Article 15 : Modalités de classement à la fin de la saison régulière

Le classement de chaque division est déterminé en premier lieu par le résultat de l'ensemble des rencontres.

En cas d'égalité entre 2 équipes, c'est le match-average général qui s'appliquera (nombre de matchs, puis nombre de sets en cas de nouvelle égalité et enfin nombre de points).

À l'issue du championnat, le titre de Champion de Départementale 1 sera décerné au club de l'équipe arrivée en tête du classement de cette division. Elle pourra accéder à la division Régionale 3 (organisée par la ligue de Bretagne).

Dans le cas où le club possède déjà une équipe en R3 c'est l'équipe classée 2^{ème} qui accédera à la R3.

Les formalités et frais engendrés sont à la charge du club concerné qui devra prendre contact auprès de la Commission de Ligue Interclubs.

Article 16 : Volants

Les rencontres se jouent obligatoirement en volant plumes homologués par la FFBaD (classement standard minimum) fournis au partage entre les deux équipes.

La liste des volants homologués est consultable ici : <http://www.ffbad.org/espaces-dedies/equipements/classements-federaux/classement-federal-volants-plumes-de-badminton>

Article 17 : Transmission des résultats

Les rencontres devront être gérées sur Badnet. Une formation des capitaines et dirigeants aura lieu en début de saison pour montrer et expliquer comment gérer les rencontres sur le site.

Les feuilles de déclaration des rencontres et les feuilles de déclaration de composition d'équipe doivent être conservées par le club accueillant au minimum pendant 15 jours en cas de réclamation d'une équipe.

En cas de défaut d'organisation sur Badnet, l'équipe recevant pourra se voir infliger une amende de 100 €.

Article 18 : Forfait d'une équipe lors d'une journée

Une équipe qui déclare forfait pour une journée de championnat pourra se voir infliger une amende de 100 €.

Si ce forfait bouleverse trop le classement, tous ses résultats depuis le début de saison seront considérés comme nuls afin de ne pas avantager certaines équipes du groupe par rapport à d'autres.

Article 19 : Réclamations

Les équipes disposent d'un délai de 8 jours après la journée pour déposer une réclamation auprès de la commission ICD.

Pour déposer une réclamation, le capitaine ou le président du club doit adresser un courrier par email, expliquant le motif de la réclamation, exposant les faits, et précisant les points du règlement non respectés. La réclamation doit être envoyée au plus tard le deuxième lundi (8 jours) suivant la rencontre pour être recevable.

La commission ICD étudiera la réclamation en première instance, et annoncera sa décision aux équipes concernées.

Selon l'importance de l'infraction, la commission litige de la ligue de Bretagne pourra être saisie, soit par la commission ICD, soit par le club déposant une réclamation.

Une réclamation doit exposer des faits et non un jugement sur les personnes ou les clubs. Les propos injurieux ou diffamatoires à l'encontre de joueurs ou de bénévoles dans le cadre d'une réclamation peuvent être sanctionnés par les commissions litiges de la ligue ou de la fédération française de badminton.

Article 20 : Disqualification d'une équipe

La commission interclubs a le pouvoir de disqualifier totalement une équipe qui aurait concédé des matchs dans le but calculé de favoriser ou de porter préjudice à une autre équipe ou pour toute autre raison contraire à l'éthique sportive.

Article 21 : Adhésion au règlement

Pour tous les points non développés dans ce règlement et après concertation avec la commission ICD, c'est le règlement Régional, puis le règlement Fédéral qui s'appliquera. Toute participation à ce championnat implique l'entière adhésion au présent règlement.

Article 22 : Rencontre de barrage R3 – D1

Les équipes qui sont reléguées de Régionale 3 intègrent la division 1 des ICD. En cas de repêchage en R3 proposé par la ligue, le comité proposera à l'équipe arrivée deuxième de D1 de monter en R3. Si cette équipe refuse la montée, la place de repêché sera proposée à la meilleure équipe reléguée de R3. Il n'y aura pas de rencontre de barrage entre les équipes reléguées de R3 et une équipe de D1.

Article 23 : Annexes et formulaires

- Annexe 1: Déroulement d'une journée de la saison régulière
- ~~Annexe 2: Déroulement des journées de barrages et de classement~~
- Formulaire 1: Formulaire d'engagement ICD
- Formulaire 2: Déclaration de présence
- Formulaire 3: Déclaration de composition d'équipe
- Formulaire 4: Feuille de rencontre
- Formulaire 5: Réclamation présentée par une équipe en ICD

Annexe 1: Déroulement d'une journée de la saison régulière

Convocations

L'équipe hôte devra envoyer les convocations aux capitaines des équipes invitées **au moins 15 jours à l'avance** par email.

En fonction du nombre de terrains disponible, la journée débutera à 9H00 pour 4 à 5 terrains disponibles (3 rotations), ou 10H00 pour 6 terrains disponibles (2 rotations).

Toute modification horaire liée à la disponibilité des salles devra être validée, au préalable, par la commission ICD.

La salle est ouverte **au moins une heure** avant le début des rencontres.

Déclaration de présence et composition d'équipe

À leur arrivée, les capitaines d'équipes doivent communiquer au responsable de l'organisation de cette journée, la feuille de présence de leur équipe avec le nom des joueurs et joueuses qualifiés pour la journée.

Le responsable de la journée (ou un capitaine d'une autre équipe) pourra prévenir la commission ICD en cas de retard significatif d'une équipe. La commission ICD se réserve le droit d'appliquer des sanctions sportives en cas d'abus.

Le responsable de la journée distribue les listes de présence à chaque équipe ainsi que les feuilles de composition vierges. Les capitaines ont un délai de **10 minutes** maximum pour remettre leur composition.

Les capitaines sont seuls responsables de la composition de leur équipe.

Ne pourront figurer valablement sur la feuille de rencontre que des joueurs mentionnés sur la déclaration de présence, pointés dans le gymnase **30 minutes** avant l'heure prévue de début de chaque rencontre et en état de jouer (à constater par les capitaines).

À la fin de leur première rencontre, les capitaines peuvent effectuer une nouvelle déclaration de présence auprès du responsable de la journée.

Rappel des horaires limites pour chaque rencontre prévue à l'heure H.

- Ouverture de la salle H - 1 heure
- Arrivée des équipes H - 45 minutes
- Présence des joueurs H - 30 minutes
- Remise des compositions H - 20 minutes
- Début des matchs H

Restauration

Le club qui reçoit doit informer les équipes de la tenue ou non d'une buvette, et pourra organiser un pot de fin de journée pour l'ensemble des équipes. Les capitaines veilleront à proscrire l'alcool aux conducteurs et aux jeunes joueurs.

La pause entre deux rencontres doit être comprise **entre 30 et 45 minutes maximum** quel que soit le moment de la journée.

Match en or

Si les deux équipes sont à égalité à l'issue des huit matchs, un neuvième match est joué pour départager les deux équipes.

- À la fin du huitième match en cas d'égalité, un neuvième match doit être joué.
- À tour de rôle (un tirage au sort définira celui qui commence) chaque capitaine élimine une des 5 disciplines (simple homme, simple dame, double homme, double dame, double mixte) jusqu'à ce qu'il n'en reste plus qu'une.
- Le match décisif se jouera dans cette discipline et pourra être disputé par tout joueur présent sur la feuille de déclaration d'équipe de la rencontre, indépendamment du nombre de matchs et des disciplines déjà joués par ce joueur dans la rencontre.
- Chaque capitaine dispose de trois minutes pour décider le nom du ou des joueurs de son équipe participant à ce match.
- Le match est ensuite lancé en respectant les temps de repos si nécessaire
- L'équipe remportant ce match remporte la rencontre.